

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Exercice 2008

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

1. LES DECHETS - LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES	4
1.1. Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales	4
1.2. Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (EXTRAIT)	4
2. ORGANISATION DU SDEDA	5
2.1. Composition du SDEDA au 31 décembre 2008	5
2.2. Compétences exercées	5
2.3. Contrats gérés	5
3. INDICATEURS FINANCIERS	13
3.1. Contrats gérés	13
3.2. Fiscalité	13
3.3. Coûts	13
4. VALORISATION DES MATERIAUX	14
4.1. Contrats avec les sociétés agréées	14
4.2. Contrats avec les filières de valorisation des papiers	16
4.3. Eléments financiers	17
5. AMBASSADEURS DU TRI	18
6. LE TROPHEE DE LA BRIQUE D'OR	18
7. COMMUNICATION ORALE DE PROXIMITE	20
7.1. Porte à porte	20
7.2. Animations scolaires	20
7.3. Animations extrascolaires	25
7.4. Animations évènementielles (animations grand public)	26
7.5. Réunions publiques	28
7.6. Actions vers les publics relais	28
8. NUMERO VERT	32
9. COMMUNICATION ECRITE	32
10. COMMUNICATION INDIRECTE : RELATIONS PRESSE	34
11. PLAN DE COMMUNICATION 2008	35
12. PROJETS 2009	35
ANNEXES	36
GLOSSAIRE	50

1. LES DECHETS - LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES

1.1. Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, l'élimination des déchets des ménages.

Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions.

A la demande des communes et des établissements publics de coopération intercommunale qui le souhaitent, le département peut se voir confier la responsabilité du traitement, de la mise en décharge des déchets ultimes et des opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. Le département et la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale déterminent par convention les modalités, notamment financières, de transfert des biens nécessaires à l'exercice de la partie du service confiée au département et précisent les équipements pour lesquels la maîtrise d'ouvrage est confiée au département

1.2. Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (EXTRAIT)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ...

....le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

..... le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

2. ORGANISATION DU SDEDA

2.1. Composition du SDEDA au 31 décembre 2008

Le SDEDA est constitué de 62 entités membres (cf. annexe 1) réparties comme suit :

- 39 communes isolées
- 23 établissements publics de coopération intercommunale (SIVU, SIVOM, Communautés de Communes (CC), Communauté d'Agglomération (CA))

2.2. Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri : des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.

2.3. Contrats gérés

Le SDEDA a géré 30 contrats de traitement des ordures ménagères et 30 contrats de traitement des refus de tri initialement signés par les collectivités adhérentes dans le cadre de ses compétences.

A ces marchés s'ajoute celui du transfert et du tri des matériaux recyclables de la Communauté d'Agglomération Troyenne, avec une tranche ferme jusqu'au 31 décembre 2007, reconduit jusqu'au 31 décembre 2009.

Le SDEDA a également lancé un marché d'appel d'offres européen en 2005 pour les prestations de traitement des déchets de l'ensemble des collectivités du département (T 2 2005), ce qui a permis de mieux maîtriser ses compétences dans l'intérêt de ses adhérents.

Les prestations ont débuté le 1^{er} janvier 2006 et ont été reconduites jusqu'au 31 décembre 2009. De plus, les collectivités qui n'étaient pas intégrées au périmètre du marché départemental le sont au fur et à mesure de la fin de leurs propres marchés. Cette procédure a permis d'optimiser la gestion technique et administrative des contrats en diminuant leur nombre au fil du temps tout en bénéficiant de prestations à des coûts compétitifs. A ce titre, toutes les collectivités seront intégrées au marché départemental en juillet 2009.

Le marché départemental se décompose en 6 lots :

Lot n°1 : groupement des sociétés VALEST-SITA DECTRA

Traitement des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) et mise à disposition, exploitation d'un centre de transfert à proximité de l'agglomération troyenne et transport des déchets.

Avec en tranche ferme : une capacité de 7 000 t/an environ

Et en tranche conditionnelle n°1 : une capacité de 10 000 t/an supplémentaire.

Et en tranche conditionnelle n°2 : une capacité de 5 000 t/an supplémentaire.

Lot n°2 : société LA COMPOSTIERE DE L'AUBE

Valorisation des Déchets Verts avec en option la mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert.

Lot n°3 : société ONYX EST

Tri des Journaux/Revues/Magazines et des cartons plats et ondulés avec en option la mise à disposition et l'exploitation d'un centre de transfert.

Lot n°4 : société SOREPAR

Tri des Emballages Ménagers Légers avec en option la mise à disposition et l'exploitation d'un centre de transfert.

Lot n°5 : société CHAZELLE TRI VALORISATION

Tri des Journaux/Revues/Magazines et des Emballages Ménagers Légers collectés en mélange.

Lot n°6 : société OURRY

Exploitation du centre de transfert des Ecrevolles, sis à Troyes, chargement et transport des déchets (DMR) avec en tranche conditionnelle : fonctionnement de la plate-forme technique.

Depuis la mise en œuvre du marché, des réunions régulières sont programmées avec les prestataires.

Pour des motifs administratifs et juridiques, un marché complémentaire (marché T 1 2008) a été signé avec la société Chazelle Tri Valorisation pour poursuivre le lot 5 du marché T 2 2005 et permettre les prestations de tri jusqu'au 31 décembre 2009.

2.3.1 - Organisation de la gestion des contrats

Le personnel affecté à la gestion des marchés et de la communication se compose de deux ingénieurs, un technicien et un poste et demi d'agent administratif.

Les déchets gérés par le SDEDA sont acheminés vers des installations en fonction des marchés (cf. annexes 2 et 3).

Au 31 décembre 2008, le SDEDA exerce la compétence tri pour le compte de 47 collectivités. Ce nombre augmente au fur et à mesure de la fin des marchés signés antérieurement à 2005 par les collectivités. Cette gestion nécessite un suivi spécifique assez lourd en raison du nombre et de la diversité des marchés. Il est toutefois indispensable pour maintenir la qualité des matériaux valorisés.

Concernant le compost produit (lot 2), il est demandé à la société La Compostière de l'Aube, les analyses et les lieux d'utilisation du compost.

Il est à noter qu'à ce jour, la situation départementale, dans le cadre de la compétence tri, est relativement complexe et se présente de manière synthétique de la manière décrite ci-après :

Collectivité	Intégration de la collectivité dans les marchés lancés et gérés par le SDEDA pour le tri		Intégration de la collectivité dans le contrat barème D du SDEDA avec les sociétés agréées	
	Oui		Oui	
ex : CC des Portes de Romilly 33 collectivités concernées	Oui		Oui	
SIEDM Bouilly Mogne Aumont et entente d'Arcis sur Aube 19 collectivités concernées	Oui			Non
ex : SICTOM Seine Champagne 10 collectivités concernées		Non	Oui	
0 collectivité concernée		Non		Non

Toutefois, l'intégration progressive de nouvelles collectivités, depuis le 1^{er} janvier 2006, au contrat départemental signé par le SDEDA avec les sociétés agréées Eco-Emballages et Adephe simplifie ce paysage.

Le SDEDA gère la totalité des contrats de traitement des ordures ménagères et de refus de tri depuis le 1^{er} janvier 2004.

2.3.2 – Suivi des prestations de tri

2.3.2.1 – Plan de prélèvement

Le plan de prélèvement départemental a été instauré à la suite de la signature des contrats départementaux du barème D avec les sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe. Ces contrats imposent l'application de la norme AFNOR X 30-437 relative à l'échantillonnage des déchets recyclables en centre de tri. Cette organisation est également appliquée pour les Journaux Revues Magazines (JRM).

Les objectifs sont multiples :

1) Pour la société Eco-Emballages

Elle a pour objectif d'encadrer la rétrocession des Soutiens à la Tonne Triée (STT).

2) Pour le SDEDA

L'objectif de cette norme est d'estimer le montant des primes de Soutiens à la Tonne Triée (STT) en fonction des performances individuelles de chaque adhérent comme cela avait été décidé par le Comité Syndical du SDEDA. L'enjeu est également de garantir un traitement et un suivi de qualité identiques pour l'ensemble des adhérents.

3) Pour les collectivités

Il s'agit d'assurer des indicateurs techniques de suivi des performances, notamment pour l'optimisation des tournées et du message à délivrer aux habitants.

Afin de réaliser le plan de prélèvement départemental, le SDEDA a récapitulé les différentes tournées de collecte sélective sur les territoires.

Les collectivités ont été regroupées en 6 catégories en fonction d'une part du type de collecte, apport volontaire (AV) et/ou porte à porte (PAP) et d'autre part de la nature du flux (JRM seul, EML et EMR en mélange, JRM et EMR en mélange, EML seul, JRM, EMR et EML en mélange).

Tableau de synthèse :

1	AV + PAP	JRM seul
2	PAP	EML + EMR
3	AV + PAP	JRM + EMR
4	PAP	EML seul
5	AV	EML seul
6	PAP	JRM + EMR + EML

AV : collecte sélective par apport volontaire

PAP : collecte sélective au porte à porte

JRM : Journaux Revues Magazines

EMR : cartons d'emballages

EML : Emballages Ménagers Légers (flacons plastiques, ELA, acier, aluminium)

En outre, 4 caractérisations minimum par collectivité (EPCI, ententes ou communes isolées) sont réalisées pour disposer d'une qualité de suivi satisfaisante.

Le travail réalisé a été fait avec 4 objectifs :

1/ Ne pas engendrer un éventuel avenant avec les prestataires de tri dans le cadre du marché départemental.

Le nombre de caractérisations proposé est proche du nombre maximum défini contractuellement pour chacun des lots du marché de la CAT et du marché départemental du SDEDA sans toutefois le dépasser.

2/ Limiter le nombre de caractérisations pour assurer ses autres missions.

Le nombre de caractérisations doit donc être compris entre 18 pour l'ensemble du SDEDA et 542 si chaque entité était caractérisée individuellement.

Le fait de regrouper les flux de matériaux similaires en 6 « familles » de collecte a engendré un total de 339 caractérisations en 2008 (échantillons de collecte et de refus de tri).

Le SDEDA a assisté à plus de 98 % d'entre elles, le complément ayant été assuré par les services de la CAT. La charge de travail représente donc 470 heures de travail soit 67 jours Equivalent Temps Plein environ hors temps d'exploitation des données recueillies.

3/ Améliorer le suivi des prestations.

Un suivi systématique des caractérisations est réalisé en collaboration avec les collectivités qui le souhaitent.

4/ Uniformisation des caractérisations.

Pour les collectivités qui gèrent encore elles-mêmes leurs marchés de tri, il a été demandé leur accord, ainsi qu'aux prestataires, pour uniformiser les modalités des caractérisations (poids, méthodologie...) et les jours avec celles du SDEDA.

Cette uniformisation des bases de suivi, d'analyse et de répartition permet ainsi une répartition en fonction des tonnages respectifs et donc des aides financières entre chaque collectivité.

2.3.2.2 - Planning de caractérisations

Un planning de caractérisations par centre de tri et par prestataire a été mis en place et transmis aux collectivités.

En avril 2009, un bilan des caractérisations réalisées en 2008 a été communiqué aux collectivités dont les contrats de tri ont été gérés par le SDEDA.

☞ Depuis le 1^{er} janvier 2007 : une semaine avant chaque caractérisation, les collectivités concernées sont prévenues une nouvelle fois par fax.

2.3.2.3 - Prise d'échantillonnage

La norme AFNOR X 30-437 requiert le mode opératoire suivant :

Etape 1 :

Disposer en rectangle 4 récipients identiques d'une longueur unitaire de 1,10 m pour une surface minimale de 0.7 m².

Etape 2 :

Prélever à l'aide d'un godet au cœur du tas en procédant de bas en haut et écarter la première prise en dehors du tas.

Etape 3 :

Prélever l'échantillon à l'aide du godet au même endroit du tas en procédant de bas en haut et le déverser au dessus des 4 récipients.

Etape 4 :

Choisir au hasard le premier bac à caractériser puis un second si le poids total des matières présentes dans le premier bac n'atteint pas 35 kg minimum (certains centres de tri ont une balance permettant de contrôler le poids des échantillons).

Etape 5 :

Sur une table de tri de 1 m² minimum permettant la récupération des fines, séparer l'échantillon par matières et les peser sur une balance d'échelon réel 20 g. Le poids total de l'ensemble de l'échantillon doit être de 35 kg minimum faute de quoi, le SDEDA impose à ses prestataires de reprendre la procédure d'échantillonnage et de caractérisation dans les plus brefs délais.

2.3.3 – Données sur les flux de déchets

Ordures Ménagères (OM)

Sur la base de 292 125 habitants : 96 672 tonnes traitées par rapport à 99 541 tonnes en 2007.

La production d'ordures ménagères traitée est de : 330.9 kg/habitant/an par rapport à 340.7 kg/habitant/an en 2007 soit une baisse d'environ 3 %

La proportion d'ordures ménagères sur les centres de transfert désignés par le SDEDA : 43.2 % par rapport à 43.1 % en 2007

Déchets Verts (DV)

Sur la base de 79 649 habitants : 9 356 tonnes traitées par rapport à 7 423 tonnes en 2007 avec l'intégration de 9 190 habitants supplémentaires dans le marché au 1^{er} janvier 2008.

La production de déchets verts collectés et traités au porte-à-porte : 117.5 kg/habitant/an par rapport à 105.4 kg/habitant/an en 2007.

La proportion de déchets verts sur les centres de transfert désignés par le SDEDA : 17.2 %.

Pour les quantités suivantes, les tonnes sont celles qui sont effectivement valorisées compte tenu que les marchés prévoient des coûts de tri à la tonne sortante valorisée.

Le SDEDA gère une partie des collectivités sous ses propres marchés (T 2004, T 2 2005 et T 1 2008). Or, les collectivités locales sont intégrées progressivement en cours d'année en fonction de la fin de leurs anciens marchés de tri.

Afin d'évaluer les ratios, la population des collectivités est ramenée au prorata temporis de la date de leur intégration aux marchés du SDEDA.

Journaux Revues Magazines (JRM)

Sur la base de 234 719 habitants : 5 771 tonnes valorisées.

La production de JRM est de : 24.6 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers (EML, EMR et Cartons)

Sur la base de 234 719 habitants : 3 294 tonnes valorisées.

La production d'EML est de : 14.0 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers (EML, EMR et Cartons) ET Journaux Revues Magazines en mélange (JRM)

Sur la base de 37 252 habitants : 1 409 tonnes produites.

La production d'EML + JRM est de : 37.8 kg/habitant/an.

Verre

Sur la base de 121 578 habitants : 3 172 tonnes transférées.

La production de verre (CAT) est de : 26.1 kg/habitant/an.

Nature de la prestation (cf. annexe 4)	Tonnages 2008	Tonnages 2007	Tonnages 2006
Transfert des Déchets Ménagers Résiduels	41 773	42 924	42 622
Traitement des Déchets Ménagers Résiduels	96 672	99 541	99 707
Transfert des Déchets Verts	1 607	1 430	1 764
Valorisation des Déchets Verts	9 356	7 423	6 660
Transfert des Journaux/Revues/Magazines	3 191	1 977	561
Tri des Journaux/Revues/Magazines	5 771	4 431	3 054
Transfert des Emballages Ménagers Légers	1 595	1 073	214
Tri des Emballages Ménagers Légers	3 294	3 071	1 916
Tri des Emballages Ménagers Légers + Journaux Revues Magazines	1 409	1 040	673
Traitement des refus de tri (1)	42	187	351
Traitement des refus de tri (2)	457	250	67
Transfert du verre	3 172	3 147	3 175

En fonction des organisations de collecte des collectivités concernées :

Les emballages ménagers légers (EML) sont constitués des matériaux suivants :

Acier,
Aluminium,
EMR (cartons-cartonnettes),
Emballages liquides alimentaires (ELA),
Flaconnages plastiques

Les journaux Revues Magazines sont constitués des matériaux suivants :

Journaux Revues Magazines,
Gros de magasin
EMR (cartons-cartonnettes)

(1) : refus de tri des marchés de tri gérés par les collectivités adhérentes au SDEDA.

(2) : refus de tri des marchés de tri gérés par le SDEDA.

3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Contrats gérés

En 2008, 63 contrats de tri, transport et traitement (ordures ménagères et refus de tri) ont été gérés par les services, contre 61 en 2007.

3.2. Fiscalité

Le SDEDA gère 2 budgets depuis le 1^{er} janvier 2004 : un budget principal et un budget annexe. Ce dernier est celui sur lequel sont affectées les dépenses liées à ses compétences (personnel, factures, recettes...).

Ce budget a été assujetti à la TVA par la voie fiscale selon les dispositions de l'article 260 A du Code Général des Impôts.

3.3. Coûts

Le coût total du traitement des collectivités en 2008 est de 8 538 089 € TTC en progression de **10.1 %** du fait de la révision des prix, de l'augmentation de la TGAP, de l'augmentation de la production de déchets et de l'intégration des collectivités aux marchés gérés par le SDEDA.

Nature de la prestation (cf. annexe 4)	Coûts 2008 € TTC	Coûts 2007 € TTC	Coûts 2006 € TTC
Transfert des Déchets Ménagers Résiduels	558 944	556 726	545 205
Traitement des Déchets Ménagers Résiduels	6 188 260	6 199 410	6 081 345
Transfert des Déchets Verts	26 455	23 037	24 311
Valorisation des Déchets Verts	261 865	202 974	193 986
Transfert des Journaux/Revue/Magazines	10 335	6 277	1 740
Tri des Journaux/Revue/Magazines	272 551	398 898	140 861
Transfert des Emballages Ménagers Légers	57 192	31 093	7 326
Tri des Emballages Ménagers Légers	834 576	764 220	488 892
Tri des Emballages Ménagers Légers + Journaux Revue Magazines	267 412	193 181	122 153
Traitement des refus de tri (1)	3 765	16 376	31 738
Traitement des refus de tri (2)	43 951	24 587	6 417
Transfert du verre	12 783	12 251	11 589

(1) : refus de tri des marchés des collectivités gérés par le SDEDA

(2) : refus de tri des marchés de tri du SDEDA

4. VALORISATION DES MATERIAUX

4.1. Contrats avec les sociétés agréées

Le SDEDA a signé un contrat barème D avec les sociétés agréées Eco-Emballages (n°010035) et Adelphe (CS10SDEDA) avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2005. Le SDEDA a choisi le principe de la garantie de reprise par les filières proposées par les sociétés agréées pour les matériaux à valoriser.

En 2008, la population sous contrat est de 277 323 habitants pour 42 communes et établissements publics de coopération intercommunale (cf. annexe 5).

Les 18 communes de l'entente d'Arcis sur Aube étaient sous contrat barème C (cf. annexe 6).

Le SIEDM Bouilly Mogne Aumont avait signé un contrat individuel barème D (cf. annexe 6).

Le SDEDA gère l'ensemble des éléments du contrat, à savoir :

- * le suivi technique et administratif des tonnages d'emballages valorisés avec les filières de valorisation.
- * les demandes de soutiens financiers auprès des filières et des sociétés agréées.
- * la gestion des soutiens financiers pour une restitution aux collectivités du contrat barème D.

Les matériaux concernés sont les emballages ménagers :

- * Les emballages ménagers légers : acier, aluminium, cartons, plastiques, emballages liquides alimentaires avec la société Eco-Emballages.
- * Le verre avec la société Adelphe.

Au 31 décembre 2008, 14 468.69 tonnes contre 14 734.35 tonnes de matériaux valorisés en 2007 (cf. annexe 7) soit une baisse d'environ 2 %.

Matériau	Tonnage 2008	Tonnage 2007	Tonnage 2006
Acier	561.57	448.04	461.48
Aluminium	14.33	32.53	38.10
EMR - cartons cartonnettes	1 737.03	1 909.55	1 414.79
Emballages Liquides Alimentaires - ELA	165.28	147.64	147.39
Flacons plastiques	1 113.72	1 120.21	961.56
Verre	10 876.76	11 076.38	11 062.53

A ces tonnages, 224 tonnes environ d'emballages ont été valorisées pour le compte des collectivités sous des contrats individuels avec les sociétés agréées bien que le SDEDA ait géré les prestations de transfert et de tri car les collectivités concernées n'avaient pas souhaité intégrer le contrat barème D départemental du SDEDA.

Matériau	Filière concernée	Nature des emballages	Transformation
Acier	Arcelor Mittal	Boîtes de conserves et canettes	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles
Aluminium	Recovco-Affimet	Boîtes de conserves et canettes	Boîtes de conserve, canettes, pièces automobiles
EMR - cartons cartonnettes	Revipac	Emballages de céréales, lessive, cartons bruns...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Emballages Liquides Alimentaires - ELA	Revipac	Boîtes de lait, jus de fruit, soupes...	Papier toilette, essuie tout, boîtes à œufs
Flacons plastiques	Valorplast	Bouteilles de boisson, détergent	Fibres textiles, tuyaux, flacons et emballages
Verre	OI Manufacturing	Bouteilles et bocal	Bouteilles en verre

4.2. Contrats avec les filières de valorisation des papiers

Dans le cadre des marchés avec ses prestataires de tri (Chazelle Tri Valorisation et Onyx Est), le SDEDA a signé des contrats de reprise des Journaux Revues Magazines et de gros de magasin avec des papeteries.

Au 31 décembre 2008, 7 001.76 tonnes de matériaux ont été valorisées (cf. annexe 7).

Matériau	Tonnage 2008	Tonnage 2007	Tonnage 2006
Journaux Revues Magazines	6 085.52	4 632.99	3 175.86
Ecrits couleur et divers papiers	916.24	522.78	904.81

Matériau	Filière concernée	Nature des emballages	Transformation
Journaux Revues Magazines	Norske Skog Golbey	Journaux, revues et magazines	Papier journal
Ecrits couleur et divers papiers	Filière papiers (Sita Négocce...)	Papiers écrits couleurs, enveloppes...	Papier

4.3. Eléments financiers

Le SDEDA restitue aux collectivités la totalité des montants financiers issus de la vente des emballages et des Journaux Revues Magazines.

Concernant les recettes des sociétés agréées, le Comité Syndical a décidé :

- Le SDEDA conserve 15 % des recettes perçues de la part des 2 sociétés agréées avec un minimum de 100 000 €/an.
- Le calcul de la répartition des soutiens financiers sera réalisé à l'aide du logiciel E-Compare fourni par la société Eco Emballages,

✎ Toutefois afin d'encourager les collectivités à améliorer leurs performances de valorisation, il a été proposé une majoration des soutiens sous forme d'un pourcentage de « prime » aux 3 collectivités dont les performances annuelles (hors verre) sont les meilleures en kg/habitant/an.

Les recettes financières se décomposent en trois parties :

1/ Les soutiens à la tonne triée de la part des deux sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe.

2/ Les recettes liées à la vente des emballages dans le cadre de la garantie de reprise.

3/ Les recettes liées à la vente des Journaux Revues Magazines.

Les données financières estimées dans l'attente des versements définitifs s'élèvent à 2 840 121 € HT (cf. annexe 7).

5. AMBASSADEURS DU TRI

Début 2008, l'équipe d'ambassadeurs comptait 6 personnes recrutées sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Fin juin 2008, une des ambassadrices a dû quitter le SDEDA pour raisons personnelles. L'année 2008 s'est donc terminée avec une équipe de 5 personnes.

Fin août, les premiers contrats se terminaient. Deux postes d'adjoint d'animation territorial ont alors été créés et proposés aux deux ambassadeurs concernés. Leur période de stage durera au minimum un an.

Quand aux trois autres, leur CAE a été reconduit pour une période de 6 mois à compter du 22 octobre.

Le CAE de la coordinatrice du tri est arrivée à échéance début juillet. Un poste d'ingénieur territorial a été ouvert. Personne n'ayant postulé, un CDD a été proposé et accepté par la coordinatrice.



L'équipe au 31 décembre 2008 :
Freddy, Damien
Evelyne, Alexandra et Sandra

6. LE TROPHÉE DE LA BRIQUE D'OR

Alliance Carton Nature (ACN) est une association créée en 1990 avec le soutien des fabricants d'Emballages Liquide Alimentaire (ELA) : ELOPAK, SIG Combibloc et TETRA PAK.

Les missions d'ACN sont les suivantes :

- développer la collecte et le recyclage des ELA
- informer et sensibiliser le grand public
- représenter les fabricants d'ELA auprès des pouvoirs publics et des acteurs clés du secteur.



ACN, après avoir constaté que le taux de recyclage des briques alimentaires stagne en France, a décidé d'organiser un concours national « Le Trophée de la Brique d'Or ». Ce concours s'adresse aux collectivités ayant la compétence « déchets » ainsi qu'aux centres de tri avec lesquels elles travaillent. Ce

concours a pour objectifs d'améliorer la qualité du flux et augmenter le taux de recyclage des ELA.

Le SDEDA s'est ainsi inscrit avec le centre de tri Tri Val'Aube (la société Sorepar n'a pas souhaité s'inscrire pour deux raisons : la mise en place d'e-tem et de la nouvelle chaîne de tri automatisée) à la 3^e édition de ce concours qui a débuté le 1^{er} avril 2008 et qui se terminera le 31 mars 2009.

Deux audits sont effectués durant cette année par ACN (en juin 2008 et janvier 2009). Les points notés sont les suivants :

- pour Tri Val'Aube : qualité du flux d'ELA et taux de perte,
- pour le SDEDA : actions de communication spécifiques aux briques, le ratio kg/habitant/an et l'évolution de ce ratio entre le début et la fin du concours.

Le SDEDA a ainsi intégré ce concours à toutes ses actions de communication :

- évènementiels : création d'affiches, d'outils de communication, ...
- relance du tri dans des quartiers : organisation de courses relais dont le relais est une brique de lait pour les enfants,
- porte à porte : distribution d'un document supplémentaire,
- animations extrascolaires : bricolages à partir de briques alimentaires...



Mise en avant des
briques aux
« Foires de Champagne »



Semaine de la
Réduction des
Déchets à Troyes



Exemple d'outil créé



Du bricolage pour sensibiliser les plus jeunes

Bilan du 1^{er} audit

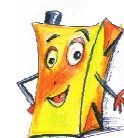
Note communication : 35 (note la plus faible : 0 ; note la plus forte : 45)

Note centre de tri : 54 (note la plus faible : 37 ; note la plus forte : 94)

Note ratio ELA : 8 (note la plus faible : 1 ; note la plus forte : 58)

Note globale SDEDA/Tri Val'Aube : 97 (note la plus faible : 55 ; note la plus forte : 177)

Le binôme SDEDA/Tri Val'Aube se place ainsi 7^e sur 10.



7. COMMUNICATION ORALE DE PROXIMITE

7.1. Porte à porte

En 2008, les ambassadeurs ont sensibilisé en porte à porte les habitants de 4 collectivités :

- la CDC Seine Melda Côteaux
- la CDC du Val d'Armance
- la CDC du Nogentais
- Troyes.

Pour le porte à porte à Troyes, le SDEDA a travaillé avec les services techniques afin de définir différents secteurs où agir prioritairement. Il a été décidé de commencer par le centre-ville. Les ambassadeurs du tri du SDEDA ont en charge le porte à porte auprès des particuliers alors que la Brigade Environnementale de Troyes sensibilise les commerçants (notamment pour la collecte spécifique des cartons bruns).

Bilan du porte à porte

Collectivités	Personnes vues	Avis de passage déposés
Troyes (Centre-ville) (Action non finalisée)	443	4
CDC du Nogentais (Action non finalisée)	2060	2753
CDC du Val d'Armance	1027	1587
CDC Seine Melda Côteaux (Action débutée en 2007)	702	1424
Total foyers sensibilisés en 2008	4013	5956
	10463	

7. 2. Animations scolaires

7.2.1. Année scolaire 2007/2008

Les écoles participant au concours « La Poubelle Jaune raconte », lancé en octobre 2007, devaient retourner leurs œuvres pour mi-janvier. Un jury, composé de représentants de l'Inspection Académique, la société Sita Dectra,

l'ADEME, Valorplast et du SDEDA, s'est réuni afin de déterminer les trois classes à récompenser.

Les trois classes lauréates ont été conviées fin février à une remise des prix.

1^{er} prix : « Lixiviat et les voyageurs de l'espace »

Ecole Jules Ferry de Sainte Savine
(classe de CM1 de Madame REGNIER)
Ordinateur + imprimante/copieur/scanneur

2^{ème} prix : « Le secret des petits papiers »

Ecole Jean Jaurès de La Chapelle Saint Luc
(classe de CM1 de Madame MANIERE)
Appareil photo numérique + imprimante



3^{ème} prix : « La guerre des poubelles - Super Poubelle Jaune et les 40 Black Bins »

Ecole élémentaire publique d'Essoyes
(classe de CM1/CM2 de Monsieur DEROCHE)
Télé combinée DVD + coffret DVD « La terre vue du ciel »



Afin de récompenser au mieux les élèves, le SDEDA a sollicité divers organismes et sociétés pour des lots en lien avec le recyclage. Grâce à la société Adelphe, l'ADEME, Corépîle, la société Eco-Emballages, la société OI Manufacturing, la société Plastic Omnium, la société Sita Dectra, la société Valorplast..., chaque élève des classes non lauréates a reçu 4 goodies de consolation (stylos en carton recyclé, éco-quizz, incollables sur les déchets et boîtes de crayon de couleur en carton recyclé).

De plus, les élèves des trois classes lauréates se sont vus remettre un sac de lots en lien avec le tri, le recyclage ou le développement durable.

Remarque : Les histoires écrites par les écoles participantes sont consultables au SDEDA.

Bilan des animations en écoles primaires - Année scolaire 2007/2008

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Nombres d'élèves
07/01/2008	Sainte Savine	Ecole Jules Ferry	CM1	25
			CM2	27
11/01/2008	Troyes	Ecole des Blossières	CM2	20
15/01/2008	Méry sur Seine	Ecole primaire publique	CM2	21
24/01/2008	Dierrey Saint Pierre	Ecole primaire publique	CM1/CM2	18
25/01/2008	Chavanges	Ecole primaire publique	CE2/CM1	21
			CM1/CM2	20
28/01/2008	Courteranges	Ecole primaire publique	CE1/CE2	24
28/01/2008	Courteranges	Ecole primaire publique	GS/CP	27
28/01/2008	Courteranges	Ecole primaire publique	CM1/CM2	25
31/01/2008	Troyes	Ecole Millard-Kléber	CM2	17
31/01/2008			CM1	20
01/02/2008			CM1	20
01/02/2008			CM2	19
05/02/2008	Payns	Ecole primaire publique	CE2/CM1	22
07/02/2008	Torvilliers	Ecole primaire publique	CM1/CM2	18
26/02/2008	La Chapelle Saint Luc	Ecole Jean Jaurès	CM1	24
29/02/2008	Brienne-le-Château	Ecole Danton	CM1	26
04/03/2008	Maizières la Grande Paroisse	Ecole primaire publique	CP	11
			CM1/CM2	21
			CE1/CE2	26
07 et 13/03/2008	La Chapelle Saint Luc	Ecole Teilhard de Chardin	CM1/CM2	21
10/03/2008	Les Riceys	Ecole primaire publique	CM1/CM2	24
			CP	14
			CE1	24
13/03/2008	Lesmont	Ecole primaire publique	GS/CP	20
			CE1/CE2	23
14/03/2008	Clérey	Ecole primaire publique	CM1/CM2	29
14/03/2008	Clérey	Ecole primaire publique	CE1	15
17/03/2008	Marigny le Châtel	Ecole primaire publique	CP/CE1	26
			CM2	27
			CP	27
			CM1/CM2	27
18/03/2008	Lusigny sur Barse	Ecole primaire publique	CE1/CE2	20
			CM1	22
20/03/2008	Les Riceys	Ecole primaire publique	CE2/CM1	23
21/03/2008	Lusigny sur Barse	Ecole primaire publique	CM2	27
			CLIS	10
			CE2	22
25/03/2008	Marigny le Châtel	Ecole primaire publique	CE2/CM1	28
			CE1/CE2	27

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Nombres d'élèves
27/03/2008	Mailly le Camp	Ecole primaire publique	CP/CE1	20
			CE1	23
			CE2	28
28/03/2008	Clérey	Ecole primaire publique	CP	16
28/03/2008	Clérey	Ecole primaire publique	CE2	27
28/03/2008	Lusigny sur Barse	Ecole primaire publique	CE1	23
			CP	20
31/03/2008	Mailly le Camp	Ecole primaire publique	CP	22
			CM1	24
			CM2	30
01/04/2008	Sainte Savine	Ecole Jules Ferry	CM1	25
01/04/2008			CM2	27
21/04/2008	Saint Julien les Villas	Ecole Robin Noir	CM1	25
			CM2	27
			CM1/CM2	26
22/04/2008	Les Noes près Troyes	Ecole primaire publique	CE2	26
			CM2	27
24/04/2008	Les Noes près Troyes	Ecole primaire publique	CE1	24
			CE1	23
24/04/2008	Laines aux Bois	Ecole primaire publique	CE/CM	22
			GS/CE2	9
25/04/2008	Les Noes près Troyes	Ecole primaire publique	CE2/CM1	27
			CP	34
			CP	
			CM1	27
28/04/2008	Essoyes	Ecole primaire publique	CM1/CM2	26
29/04/2008	Soulaines	Ecole primaire publique	CP	17
			CE1/CE2	19
06/05/2008	Charmont sous Barbuise	Ecole primaire publique	CM1	21
			CM2	17
13/05/2008	Romilly sur Seine	Ecole Mignonnette	CM1/CM2	25
13/05/2008	Origny le Sec	Ecole primaire publique	18 CM1/CM2 (+12 CE2)	30
16/05/2008	Fontaine	Ecole primaire publique	CM1/CM2	17
16/05/2008	Bar sur Aube	Ecole Maurice Véchin	CM1/CM2	22
22/05/2008	Troyes	Ecole Jules Ferry	CM1	22
26/05/2008	Vaudes	Ecole primaire publique	CM1/CM2	19
27/05/2008	Jaucourt	Ecole primaire publique	CM2	21
28/05/2008	Marcilly le Hayer	Ecole primaire publique	CM1/CM2	28
16/06/2008	Mesnil Sellières	Ecole "Les Gaillots"	CM1/CM2	29
19/06/2008	Bayel	Ecole François Valory	12CM1/CM2 (+6 CE2)	18
Enfants sensibilisés à la collecte sélective				1821



Animations n°1 du concours



Animations n°2 du concours

Bilan des animations en écoles maternelles et lycées - Année scolaire 2007/2008

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Nombres d'élèves
04/03/2008	Troyes	Lycée Jeanne Mance	BEP Sanitaire et social	30
29/04/2008	Troyes	Lycée Jeanne Mance	BEP Sanitaire et social	30
24/06/2008	Troyes	Maternelle Dumont Tauxelles	Grande section	16
24/06/2008	Troyes	Maternelle Dumont Tauxelles	Moyenne/Petite section	14
Enfants sensibilisés à la collecte sélective				90

7.2.2. Année scolaire 2008/2009



Un nouveau concours en partenariat avec l'Inspection Académique a été proposé aux classes de CE1/CE2. Le « Trophée de la Brique d'Or » consiste en la réalisation d'affiches publicitaires. Le slogan à utiliser devait être le suivant « Trions nos briques ! ». Le thème du slogan proposé est volontairement large. Les élèves pourront ainsi choisir d'illustrer les économies de matières premières (bois principalement), le geste de tri, le recyclage ou encore les avantages écologiques des briques. 20 classes se sont inscrites. La classe ayant réalisée la meilleure affiche se verra remettre un caméscope numérique. Les résultats seront donnés à la fin de l'année scolaire (juin 2009).



Bilan des animations en écoles primaires - Année scolaire 2008/2009

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Elèves
21/10/2008	Saint André les Vergers	Ecole Auguste Renoir	CE1/CE2	23
			CM2	30
14/11/2008	Saint Parres aux Tertres	Ecole Jules Ferry	CM2	26
17/11/2008	Barbuise	Ecole primaire élémentaire	CP/CE1	14
			CE2/CM2	22
21/11/2008	Avant les Marcilly	Ecole primaire élémentaire	CM1/CM2	20
			CP/CE2	23
08/12/2008	Nogent sur Seine	Ecole Gustave Flaubert	CP	20
			CE1/CE2	24
			CM1/CM2	26
11/12/2008			CP	20
			CE2/CM1	26
			CE2	26
12/12/2008			CM2	27
12/12/2008	Troyes	Ecole Cousteau	CM1/CM2	21
16/12/2008	Romilly sur Seine	Ecole Eugénie Cotton	CP/CE1	25
			CE1/CE2	20
			CM1/CM2	25
Enfants sensibilisés à la collecte sélective				418

Bilan des animations en écoles maternelles et collèges - Année scolaire 2008/2009

Dates	Communes	Ecoles	Classes	Nombres d'élèves
16/10/2008	Troyes	Collège Saint Dominique Savio	4 ^e	45
20/11/2008	Avant les Marcilly	Maternelle d' Avant les Marcilly	MS/GS	20
25/11/2008	Troyes	Maternelle Paul Bert	MS	20
27/11/2008	Troyes	Maternelle des Cumines	GS	24
04/12/2008	Troyes	Maternelle des Cumines	MS/GS	20
Enfants/Adolescents sensibilisés à la collecte sélective				129

Rappel : le SDEDA a un agrément de l'Inspection Académique pour faire des animations scolaires auprès des écoles primaires. Seules ces écoles sont contactées par le SDEDA en début d'année scolaire. Les demandes d'animations qui ont été faites par les autres établissements (maternelles, collèges et lycées) proviennent du « bouche à oreille » ou d'une information des collectivités adhérentes au SDEDA.

7. 3. Animations extrascolaires

Les ambassadeurs du tri sont intervenus de différentes façons auprès des enfants en dehors du contexte scolaire : CLSH (centres de loisirs sans hébergement), Conseils Municipaux Jeunes, Instituts médico-pédagogiques, Club Jeunes, foyers d'hébergement pour jeunes en difficulté, fête du sport pour les enfants inscrits au Comité Olympique de l'Aube, Ecole des Champions, ...

Vous trouverez ci-après les principales actions extrascolaires menées par les ambassadeurs.

7.3.1. CLSH

Du fait de sa participation au « Trophée de la Brique d'Or », le SDEDA a proposé aux centres de loisirs des animations « bricolage/recyclage » à partir de briques alimentaires au lieu des jeux habituels (mallette Rouletaboule, ...). Les briques récupérées ont ainsi eu une nouvelle vie sous forme de porte-monnaie, têtes d'indien, maisonnettes, ...

Bilan des animations extrascolaires

Dates	Communes	Centres	Nombre d'enfants
30/04/2008	Jessains	Repère des petits loups	7
07/07/2008	Saint Lyé	Club Ado Juniors	18
15/07/2008	Mussy sur Seine	CLSH Mussy sur Seine	45
17/07/2008	Pont Sainte Marie	Espace d'animation social et culturel	30
18/07/2008	Payns	ACMSH	9
24/07/2008	Courteranges	CLSH Courteranges	38
29/07/2008	Saint Parres aux Tertres	CLSH Saint Parres aux Tertres	30
04/08/2008	Bar sur Seine	CLSH	11
06/08/2008	Saint Parres aux Tertres	Centre aéré Louis Brisson	17
12/08/2008	Pont Sainte Marie	Centre social Debussy « Les petits Debussiens »	10
03/11/2008	Barberey Saint Sulpice	ACMSH Le Tournesol	24
26/11/2008	Jessains	Repère des petits loups	6
Enfants/Adolescents sensibilisés à la collecte sélective			245

7.3.2. Centre éducatif spécialisé

Le centre médico-social et pédagogique Chanteloup de Sainte Savine accueille des jeunes handicapés physiques et/ou mentaux. Les éducateurs ont souhaité que leurs pensionnaires travaillent sur la problématique environnementale des déchets. Le centre a ainsi accueilli durant 5 jours les ambassadeurs. Diverses activités ont été proposées aux 42 jeunes : explications sur la gestion des déchets, jeux sur les déchets et ateliers manuels (dessins pour résumer le circuit des déchets ménagers aubois, bricolages à partir de récupération).



7. 4. Animations évènementielles (animations grand public)

Les animateurs du SDEDA sont intervenus à l'occasion de nombreuses manifestations grand public cette année. De plus en plus d'organismes sont en effet soucieux de notre environnement et souhaite ainsi proposer à leur public des informations environnementales pratiques, notamment sur les déchets.

29 mars : *Fête du Printemps* à la Ferme Pédagogique de La Béchère de Romilly sur Seine

4-5 avril : *Village du Développement Durable* organisé par la CAT et Eco-Campus 3 à l'Hôtel-Dieu à Troyes

11 avril : « *Mettez-vous au vert avec l'ESTAC* », match au stade de l'Aube ayant pour thématique le développement durable

27 avril : *Grande Journée de la Nature*, organisée par l'association Festi'Riv, à La Rivière de Corps

3-4 mai : *l'Echappée Champenoise*, le raid qui pétille, organisé par l'UTT à Mesnil Saint Père

Du 30 mai au 8 juin : *Foires de Champagne* au Parc des Expositions de Troyes

22 juin : *Journée Environnement* à la Ferme Pédagogique de La Béchère de Romilly sur Seine

13-14 septembre : foire « *Arts et Traditions* », organisée par Vendeuvre/Barse

14 septembre : *Les 10 km de Troyes-Mon Logis* au complexe Henri Terré

20-21 septembre : foire de « *La Choucroute* », organisée par Brienne le Château

21 septembre : « *Faites du sport* » organisé par l'Office Municipal du Sport de Troyes au complexe Henri Terré

5 octobre : *foire agricole* de Lusigny sur Barse

26 octobre : foire de la « *Saint Simon* », organisée par Nogent sur Seine

26-29 novembre : *semaine de la réduction des déchets*, organisée en partenariat avec la ville de Troyes sur la place Alexandre Israël

2 au 4 décembre : exposition « *Eco et Gaspillo* » dans le quartier Mougout à Saint André les vergers



Faites du sport



Mettez-vous au vert
avec l'ESTAC



Semaine de la
Réduction des Déchets

7.5. Réunions publiques

Le 1^{er} janvier 2009, cinq communes doivent intégrer la CDC Seine Melda Côteaux : Dierrey Saint Pierre, Macey, Montgueux, Le Pavillon Sainte Julie et Villeloup.

Les habitants de ces communes passeront ainsi d'un système de tri en apport volontaire à un système en porte à porte (sac jaune).

Afin d'aider au mieux les habitants à s'adapter à cette nouvelle pratique de tri mais également pour répondre à leurs interrogations quant à la TEOM, la CDC a sollicité le SDEDA afin de mettre en place des réunions publiques. La première a eu lieu le 22 décembre à Montgueux. Une cinquantaine de personnes se sont déplacées.

D'autres réunions sont prévues pour 2009.



7.6. Actions vers les publics relais

7.6.1. Un partenaire privilégié : le bailleur Mon Logis

En 2008, le SDEDA a travaillé à la relance du tri dans divers quartier. Dans ce cadre, le bailleur social Mon Logis, les villes concernées et la CAT ont été des partenaires privilégiés.

Rappel du principe de la relance du tri en habitat collectif :

1/ Faire un état des lieux relatant la réalité de la gestion des déchets sur le quartier. Points à voir : emplacement des containers, présence de vide-ordures ou non, dotation en containers, état des containers, ...

2/ Faire un état des lieux partagés : même démarche mais en incluant tous les partenaires potentiels (régie de quartiers, assistants sociaux, écoles, association de locataires, locataires, ...).

Former/Informer les gardiens, agents d'entretien, ...

3/ Créer une demi-journée festive (un mercredi après-midi de préférence pour pouvoir sensibiliser les jeunes) autour de la propreté/des déchets/de l'environnement (fête de quartier avec diverses animations : jeu du sac de tri garni, nettoyage de quartier, démonstration de camion de collecte, ...).

4/ Dès le lendemain, sensibiliser les habitants au tri des déchets via les ambassadeurs du tri (porte à porte.).

5/ Suivi visuel qualitatif (+ si possible suivi de la qualité par caractérisation et suivi de la quantité).

Les quartiers où des actions ont été menées sont les suivants :



24 septembre
La Lisière
Bréviandes
Saint Julien les Villas
CAT



1er octobre
Debussy
Pont Sainte Marie
CAT





15 octobre
Le Parc/Saint Roch
Nogent sur Seine
CDC du Nogentais



7.6.2. Autres publics relais

De plus en plus d'organismes font appel au SDEDA pour sensibiliser leurs agents ou autres. Le plan général de ces informations est le suivant :

- histoire des déchets (du moyen-âge à nos jours)
- les raisons environnementales de la mise en place du tri
- les équipements de tri
- jeu du tri pour tester les connaissances des participants
- résumé des consignes de tri (adapté à la collectivité)
- devenir des déchets ménagers résiduels aubois
- devenir des emballages recyclables
- explication du Point Vert.

A la demande des structures, le SDEDA peut être amené à parler de l'éco-consommation c'est-à-dire de la réduction des déchets, du compostage ou du développement durable.

L'idée est de donner aux personnes sensibilisées des informations pratiques qu'elles pourront alors diffuser à leur tour à leurs collègues, voisins, familles, ...

En 2008, le SDEDA a ainsi eu l'occasion de travailler avec :

- l'**ADPS** (formations continues, écoles de la 2^e chance, ... pour les personnes à la recherche d'un emploi)
- l'association « **10 de cœur** » permettant la réinsertion de personnes par le biais de la rédaction et de la vente d'un journal (un numéro spécial « déchets » en a découlé)
- le **personnel du service périscolaire de Sainte Savine** (il a suivi une information de 6 heures sur les déchets et les animations possibles en CLSH)
- **des habitants et des animateurs du centre social Debussy à Pont Sainte Marie** (sensibilisation apprenant le français)
- **des agents de proximité et des agents d'entretien** (bailleurs, établissements divers) dans divers quartiers
- la **Brigade Environnementale** de la ville de Troyes
- le **centre de détention de Villenauxe la Grande** (enseignants, gardiens et détenus)
- **des étudiants de l'UTT**
- le **Kiwi Bar** à Troyes (bar sans alcool proposant régulièrement des animations à thème à leurs clients).



Au Kiwi Bar



A l'UTT

Suite à l'élection de nouveaux délégués au SDEDA (élection municipale de mars 2008), un rappel sur les consignes de tri et le recyclage a été proposé aux membres du Comité Syndical du SDEDA en octobre.

Après avoir testé leur connaissance avec le « jeu du tri », le film « Fred et Jamy », utilisé en animation scolaire par les ambassadeurs, leur a été projeté pour illustrer la 2^e vie de nos emballages.



8. NUMERO VERT

De nombreuses collectivités adhérentes au SDEDA diffusent désormais le numéro vert « Infos Tri » dans leurs documents relatifs au tri et/ou recyclage des déchets. (guide du tri, mémo-tri, articles de presse, ...)

Infos Tri

► N° Vert 0 800 100 889

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

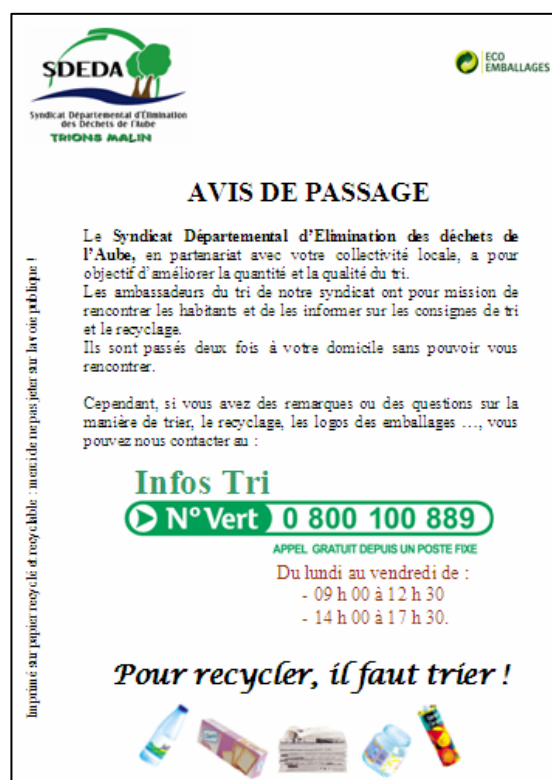
En 2008, le nombre d'appels reçus est de : **166** soit environ 14 appels par mois.

9. COMMUNICATION ECRITE

9.1. Documents réalisés par le SDEDA

Afin de faciliter le travail en porte à porte des ambassadeurs du tri, le SDEDA a fait imprimer une plaquette « Avis de passage » comportant la raison de leur démarche et le numéro pour les contacter si besoin.

En porte à porte, les ambassadeurs passent deux fois dans les foyers pour optimiser les chances de rencontrer les habitants. S'ils sont absents lors du deuxième passage des ambassadeurs en porte à porte, cet « avis de passage » est laissé dans la boîte avec le guide du tri de la collectivité.



SDEDA
Syndicat Départemental d'Élimination
des Déchets de l'Aube
TROIS MALIN

ECO EMBALLAGES

AVIS DE PASSAGE

Le Syndicat Départemental d'Élimination des déchets de l'Aube, en partenariat avec votre collectivité locale, a pour objectif d'améliorer la quantité et la qualité du tri.
Les ambassadeurs du tri de notre syndicat ont pour mission de rencontrer les habitants et de les informer sur les consignes de tri et le recyclage.
Ils sont passés deux fois à votre domicile sans pouvoir vous rencontrer.

Cependant, si vous avez des remarques ou des questions sur la manière de trier, le recyclage, les logos des emballages ..., vous pouvez nous contacter au :

Infos Tri
► N° Vert 0 800 100 889
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
Du lundi au vendredi de :
- 09 h 00 à 12 h 30
- 14 h 00 à 17 h 30.

Pour recycler, il faut trier !



Imprime au papier recyclé et recyclable : merci de ne pas jeter sur la voie publique !

Les missions des ambassadeurs du tri sont définies par La société Eco-Emballages. Les missions de communication orale de proximité sont très variées : porte à porte, animations,

Un autre type d'action fait partie intégrante des missions de l'ambassadeur du tri : les suivis de collecte qui permet de vérifier in situ la qualité du tri chez le particulier (les caractérisations donnant la qualité sur une collectivité ou un quartier).

Le SDEDA souhaite mettre en place en 2009 ce type d'actions auprès de ses collectivités membres, en accord avec les collecteurs, qui ont un système de tri

des emballages en porte à porte. Un autocollant a donc été réalisé pour faire ces suivis qualité.

Grâce à cet autocollant, les ambassadeurs renseigneront les habitants sur les erreurs contenues dans leur sac ou bac de tri.

REFUS DE COLLECTE

Votre sac/bac n'a pas été collecté car il contient des erreurs de tri :

☐ pots en plastique (crème fraîche, ...)	→ ordures ménagères
☐ barquettes (viande, croissants, ...)	→ ordures ménagères
☐ sacs en plastique	→ ordures ménagères
☐ restes alimentaires	→ ordures ménagères
☐ autres :	→

Merci de retirer ces erreurs pour la prochaine collecte sélective !



9.2. Encarts « publicitaires »

Dans le cadre des Foires de Champagne, Hebdo Troyes, proposait des tarifs spéciaux pour les entreprises/associations, ... ayant un stand sur cette manifestation. Le SDEDA en a profité à double raison :

- un tarif avantageux pour trois diffusions dans le journal « Hebdo Troyes » distribués en boîtes aux lettres et deux diffusions dans les dépliantes distribués aux visiteurs aux Foires de Champagne et au salon de l'Habitat
- une communication spécifique sur les briques alimentaires s'intégrant ainsi aux diverses actions menées par le SDEDA pour « Le Trophée de la Brique d'Or ».

Deux encarts de sensibilisation ont été ainsi réalisés :

Que faire au quotidien pour la planète ?

Trier ses déchets !



Les ambassadeurs du tri du SDEDA sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant le tri et le recyclage :

Infos Tri
N° Vert 0 800 100 889
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube
TRIONS MALIN



Toutes les briques se recyclent...



Notre département est inscrit au Trophée de la Brique d'Or. Chaque brique triée est une marche franchie vers la victoire.
Nous comptons sur vous !

Trions tous nos briques !



9.3. Documents divers

Le SDEDA a réalisé de nombreux documents de communication relatifs aux déchets pour les événements grand public. Ces documents n'ont pas fait l'objet d'une reproduction chez un professionnel à ce jour : ils nécessitent pour la plupart des mises à jour régulières.

Tous ces documents peuvent être utilisés par les collectivités pour leurs propres communications :

- Les petits plus du tri
- Les logos des emballages
- La brique alimentaire : recyclable et recyclée !

Et pour les plus jeunes :

- La recette du papier recyclé
- Une nouvelle apparence (une histoire écrite et illustrée par les ambassadeurs)

10. COMMUNICATION INDIRECTE : RELATIONS PRESSE

Durant l'année 2008, la presse locale a relayé l'actualité des ambassadeurs du tri. Les aubois ont pu lire de nombreux articles dans l'Est-Eclair et Libération Champagne.

Thème Radio a diffusé les résultats du concours « La Poubelle Jaune raconte ».

Canal 32 a également plusieurs fois traité des actions menées lors du journal télévisé.

En définitive, des actions du SDEDA ont été présentées dans la presse écrite, radio et télévisée. Ceci contribue à faire connaître le SDEDA auprès du grand public (pour qui l'organisme de référence en matière de déchets reste la commune) mais également à sensibiliser au tri et au recyclage les aubois.

11. PLAN DE COMMUNICATION 2008

Le plan de communication départemental 2008 (c'est-à-dire le plan de communication du SDEDA plus celui de ses collectivités membres) s'élève à **229 055 € HT** (hors forfaits « ambassadeurs et coordinateurs du tri »).

12. PROJETS 2009

Suite à la réalisation des autocollants « Refus de collecte », les ambassadeurs devraient commencer les suivis qualité au 2^e trimestre. Une zone d'essai sera définie par le SDEDA. Dès que possible, le SDEDA pourra proposer, en accord avec les collecteurs, des suivis qualité, sur le territoire de ses collectivités membres.

2009 devrait permettre au SDEDA de s'ouvrir au grand public. Le numéro vert est déjà un outil allant dans ce sens. Mais de nos jours, avoir un site sur Internet est devenu incontournable. Le portail du SDEDA donnera les informations principales en matière de déchets au grand public mais sera également un outil clé en main pour ses collectivités adhérentes.

Enfin, le SDEDA envisage de faire réaliser et diffuser deux spots publicitaires sur Canal 32 (maintenant disponible sur la TNT) : un spot sur le geste du tri et un spot plus spécifique au tri des emballages plastiques (ces derniers étant la source des principales erreurs de tri).

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES ADHERENTS DU SDEDA au 31 décembre 2008

Communes Indépendantes
ARCIS SUR AUBE
BAR SUR SEINE
BEUREY
BOULAGES
CHAMPIGNY SUR AUBE
COURTERANGES
DIERREY SAINT JULIEN
DOLANCOURT
DOSNON
FONTAINE LES GRES
FRESNOY LE CHÂTEAU
GRANDVILLE
JULLY SUR SARCE
LAINES AUX BOIS
LE CHENE
LONGPRE LE SEC
MAGNANT
MERREY SUR ARCE
MESNIL LA COMTESSE
NOZAY
ORMES
POLIGNY
POUAN LES VALLEES
RILLY SAINTE SYRE
SAINT ETIENNE SOUS BARBUISE
SAINT GERMAIN
SAINT NABORD SUR AUBE
SAINT REMY SOUS BARBUISE
THIEFFRAIN
TORCY LE GRAND
TORCY LE PETIT
TORVILLIERS
VERRIERES
VIAPRES LE PETIT
VILLEMORIEN
VILLETTE SUR AUBE
VILLIERS SOUS PRASLIN
VILLY EN TRODES

VINETS
Etablissements publics de coopérations intercommunales
Communauté de l'Agglomération Troyenne
Communauté de Communes du Nogentais
Communauté de Communes de la région de BAR SUR AUBE
Communauté de Communes du CHAOURCOIS
Communauté de Communes de l'ORVIN et de l'ARDUSSON
Communauté de Communes des PORTES du PAYS D'OTHE
Communauté de Communes du PAYS D'OTHE AIXOIS
Communauté de Communes de PLANCY L'ABBAYE
Communauté de Communes des PORTES de ROMILLY SUR SEINE
Communauté de Communes SEINE MELDA COTEAUX
Communauté de Communes du VAL D'ARMANCE
Communauté de Communes de SOULAINES
Communauté de Communes de l'ARCE et de l'OURCE
Communauté de Communes du CHAVANGEAIS
SICTOM SEINE CHAMPAGNE
SIEDM BOUILLY MOGNE AUMONT
SIEDMTO
SIVOM de MUSSY SUR SEINE
SIVOM de la région de MERY SUR SEINE
SIVOM de la région des RICEYS
SIVOM de la région de RAMERUPT
SIVOM de la région de SAINT MESMIN
SIVU NORD AUBE ENVIRONNEMENT

ANNEXE 2

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS

Nature du déchet : ORDURES MENAGERES

CENTRES DE TRANSFERT :

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
Torvilliers	ONYX EST	Lieu-dit « La Terre aux Poules » 10440 TORVILLIERS
Troyes	OURRY	ZI les Ecrevolles 10000 TROYES

CENTRES DE STOCKAGE DES DECHETS ULTIMES

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
St Aubin	SITA DECTRA	Lieu-dit « La Gloriette » Route de Nogent 10400 SAINT AUBIN
Montreuil sur Barse	ONYX-VALEST	Lieu-dit « Côte de Beuverie » 10270 MONTREUIL SUR BARSE
Bar sur Seine	SITA DECTRA	Lieu-dit « Val de Magnant » RD 443 10110 BAR SUR SEINE

Nature du déchet : DECHETS VERTS

CENTRES DE TRANSFERT :

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
La Chapelle Saint Luc	COVED	3, rue des Prés de Lyon 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Saint Aubin	TERRALYS	lieu-dit « La Gloriette » Route de Nogent 10400 SAINT AUBIN

CENTRES DE COMPOSTAGE :

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
Bouilly	LA COMPOSTIERE DE L'AUBE	10320 BOUILLY
Feuges	AGRICOMPOST 10	Route de Charmont 10150 FEUGES
Saint Aubin	TERRALYS	Lieu-dit « La Gloriette » Route de Nogent 10400 SAINT AUBIN

Nature du déchet : MATERIAUX VALORISABLES (PAPIERS, EMBALLAGES, VERRE)

CENTRES DE TRANSFERT :

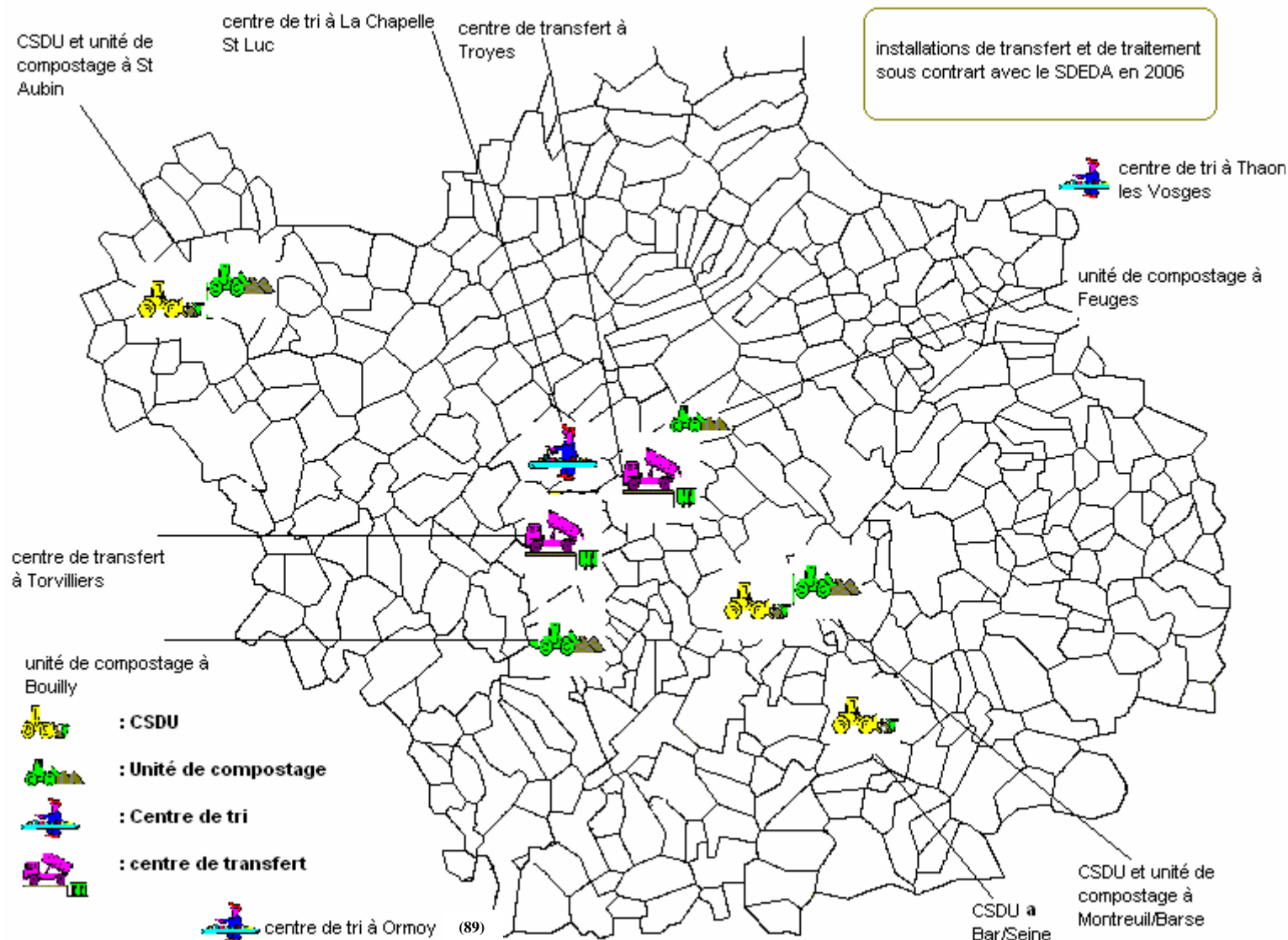
Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
Torvilliers	ONYX EST	Lieu-dit « La Terre aux Poules » 10440 TORVILLIERS
La Chapelle Saint Luc	COVED	3, rue des Prés de Lyon 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
La Chapelle Saint Luc	CHAZELLE TRI VALORISATION	22, rue de la Douane ZI des Vignettes 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

CENTRES DE TRI :

Localisation Commune	Exploitant	Coordonnées
Thaon les Vosges	TRiest	88150 THAON LES VOSGES
Ormoy	SOREPAR	Route d'Esnon 89400 ORMOY
La Chapelle Saint Luc	CHAZELLE TRI VALORISATION	22, rue de la Douane ZI des Vignettes 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

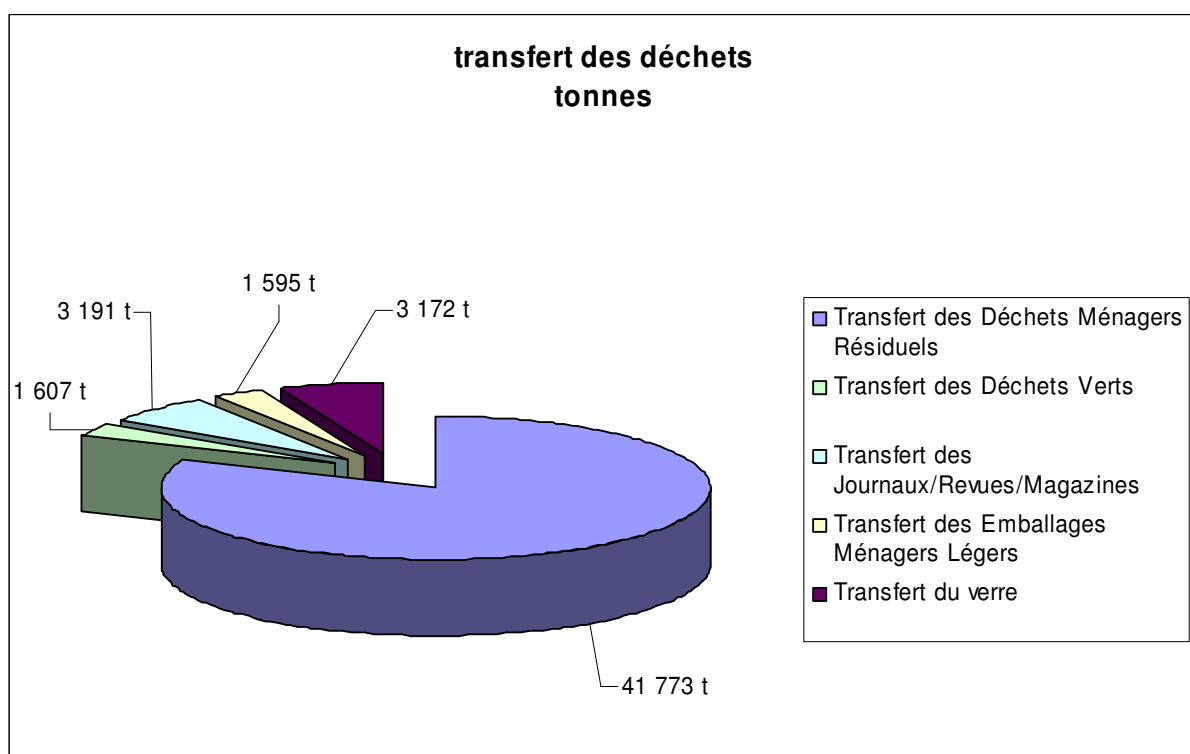
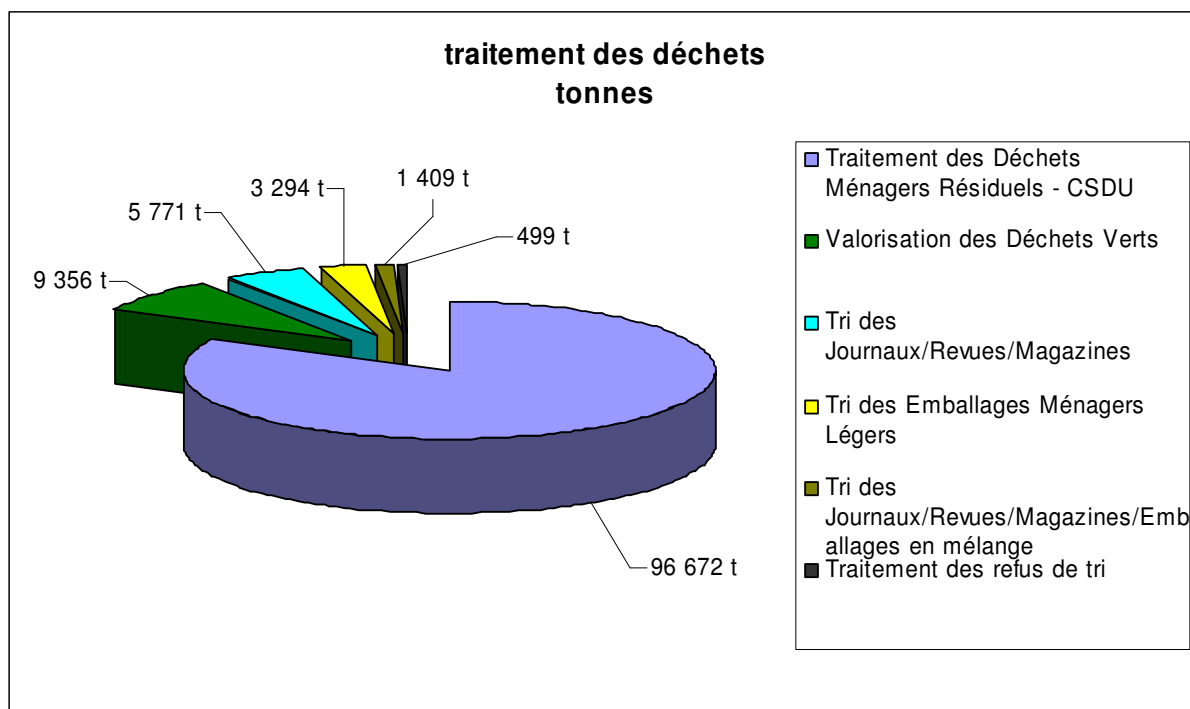
ANNEXE 3

INSTALLATIONS AVEC LESQUELLES LE SDEDA A UN MARCHE

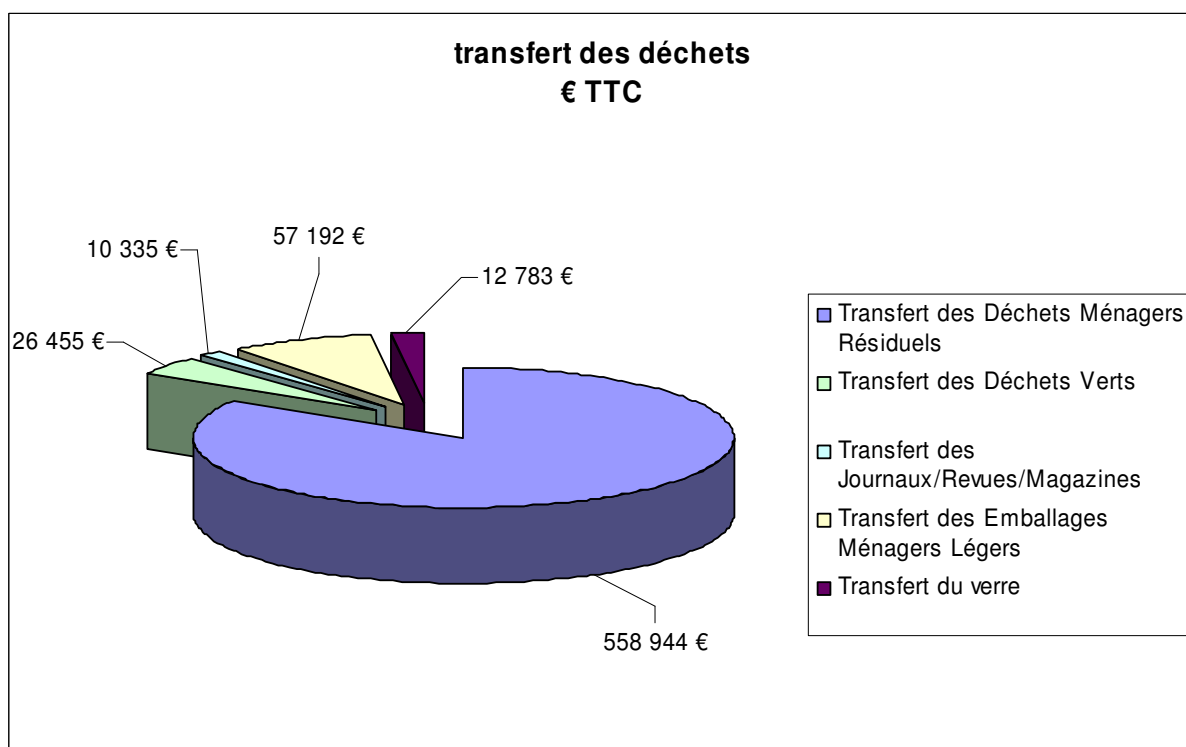
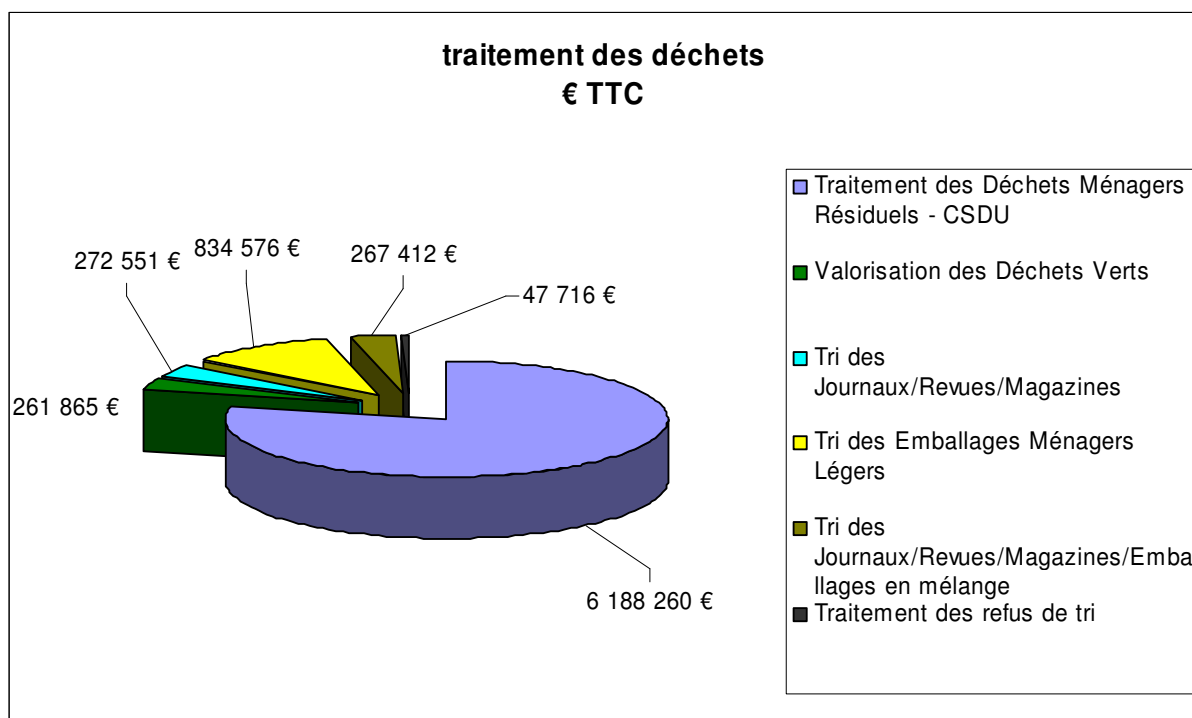


ANNEXE 4

Tonnages de déchets en 2008



Coûts de gestion des déchets en 2008



ANNEXE 5
Collectivités adhérentes au SDEDA en barème D

EPCI

CC DU NOGENTAIS
CC DES PORTES DU PAYS D'OTHE
CC DE PLANCY L'ABBAYE
CC DU CHAVANGEAIS
CC DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON
CC DE LA REGION DE BAR SUR AUBE
CC DE SOULAINES
CC DU PAYS D'OTHE AIXOIS
CC SEINE MELDA COTEAUX
CC DU VAL D'ARMANCE
CC DU CHAOURCOIS
CC DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE
CC DE L'ARCE ET DE L'OURCE
CA TROYENNE
SIVOM DE LA REGION DE MERY SUR SEINE
SIVOM DE MUSSY SUR SEINE
SIVU NORD AUBE ENVIRONNEMENT
SIEDM DU TERRITOIRE D'ORIENT
SIVOM DE LA REGION DE RAMERUPT
SICTOM SEINE ET CHAMPAGNE
SIVOM DES RICEYS
SIVOM DE LA REGION DE SAINT MESMIN

ANNEXE 5 (suite)

COMMUNES

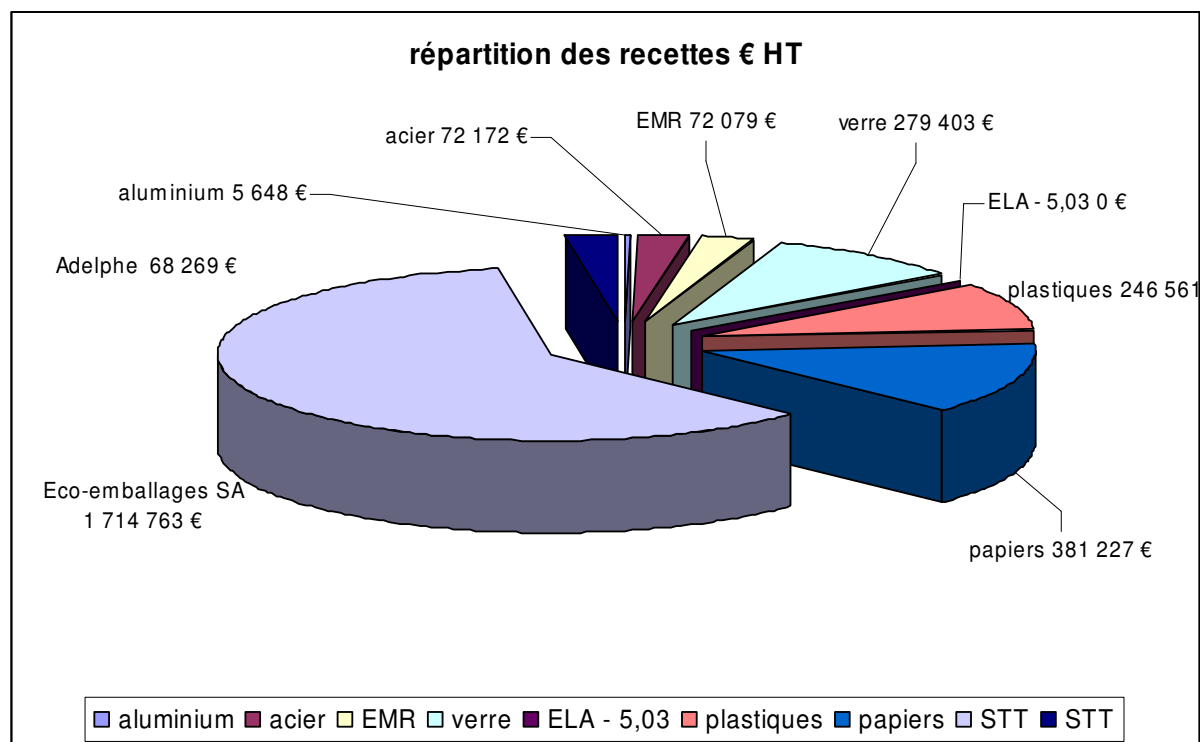
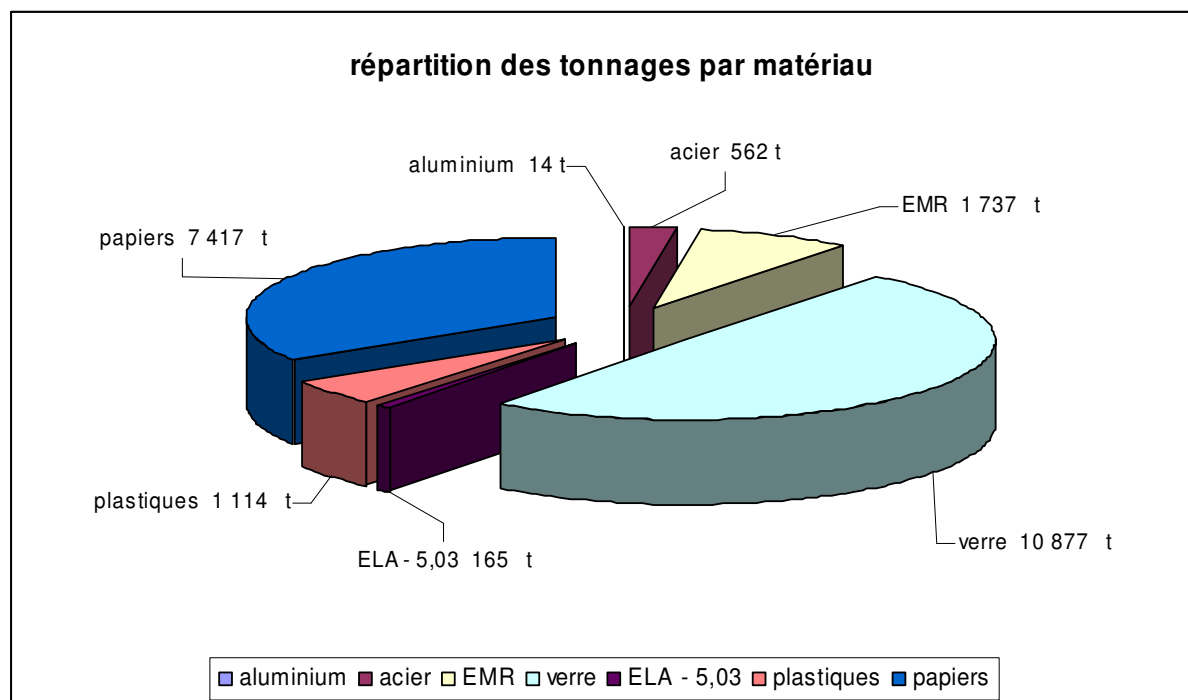
BAR SUR SEINE
BEUREY
COURTERANGES
DIERREY SAINT JULIEN
DOLANCOURT
FONTAINE LES GRES
FRESNOY LE CHATEAU
JULLY SUR SARCE
LAINES AUX BOIS
LONGPRE LE SEC
MAGNANT
POLIGNY
RILLY SAINTE SYRE
SAINT GERMAIN
THIEFFRAIN
TORVILLIERS
VERRIERES
VILLEMORIEN
VILLIERS SOUS PRASLIN
VILLY EN TRODES

ANNEXE 6
Collectivités non adhérentes au SDEDA en barème D

SIEDM BOUILLY MOGNE AUMONT
ARCIS SUR AUBE
BOULAGES
CHAMPIGNY SUR AUBE
DOSNON
GRANDVILLE
LE CHENE
MESNIL LA COMTESSE
NOZAY
ORMES
POUAN LES VALLEES
SAINT ETIENNE SOUS BARBUISE
SAINT NABORD
SAINT REMY SOUS BARBUISE
TORCY LE GRAND
TORCY LE PETIT
VIAPRES LE PETIT
VILLETTE SUR AUBE
VINETS

ANNEXE 7

RECETTES LIEES A LA VALORISATION DES MATERIAUX EMBALLAGES ET JOURNAUX REVUES MAGAZINES



journaux revues magazines



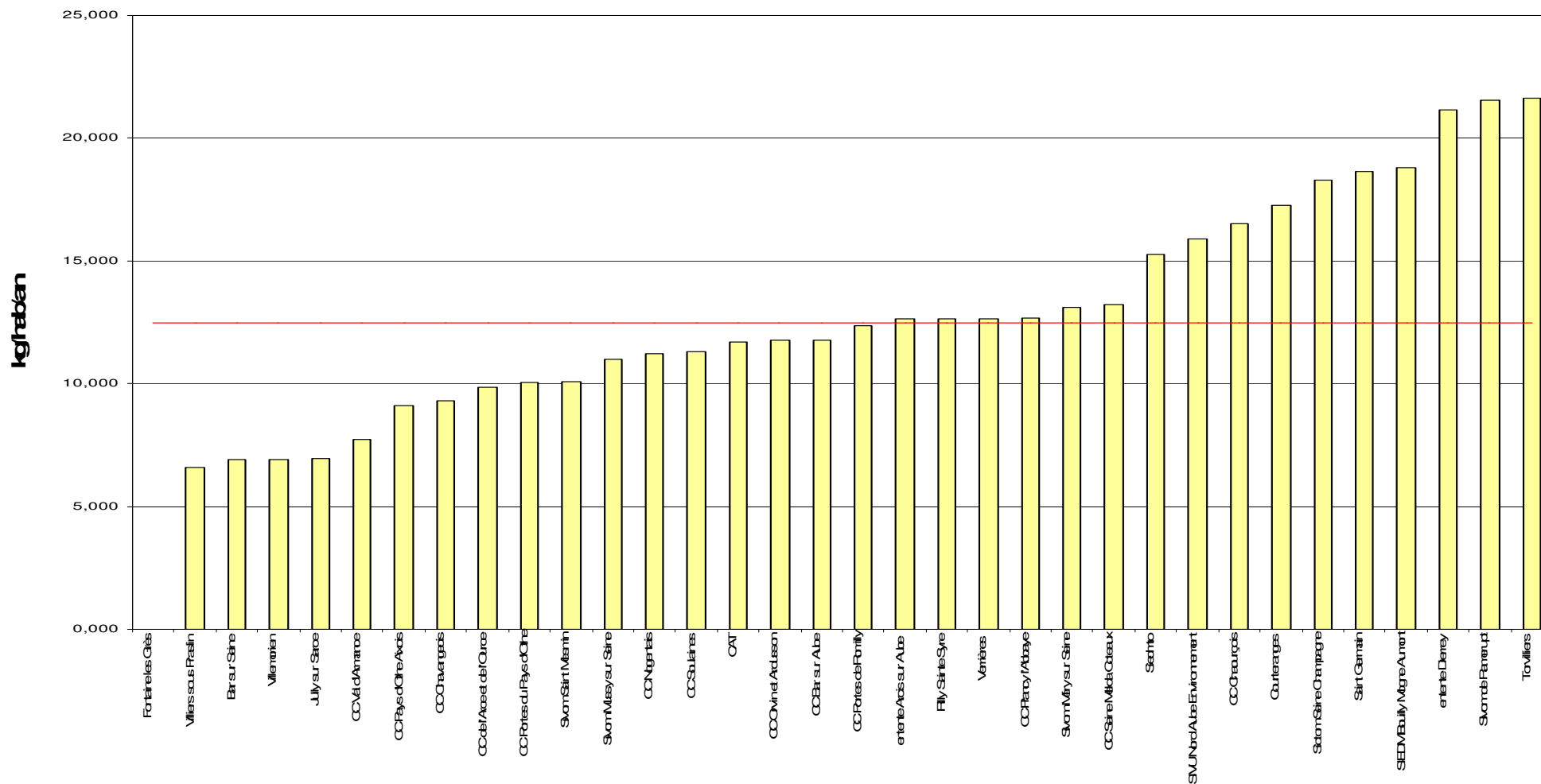
Moyenne départementale 2008 de l'Aube : 78.55 kg/habitant/an

collectivités pour lesquelles le SDEDA n'a géré que tout ou partie des JRM en 2008

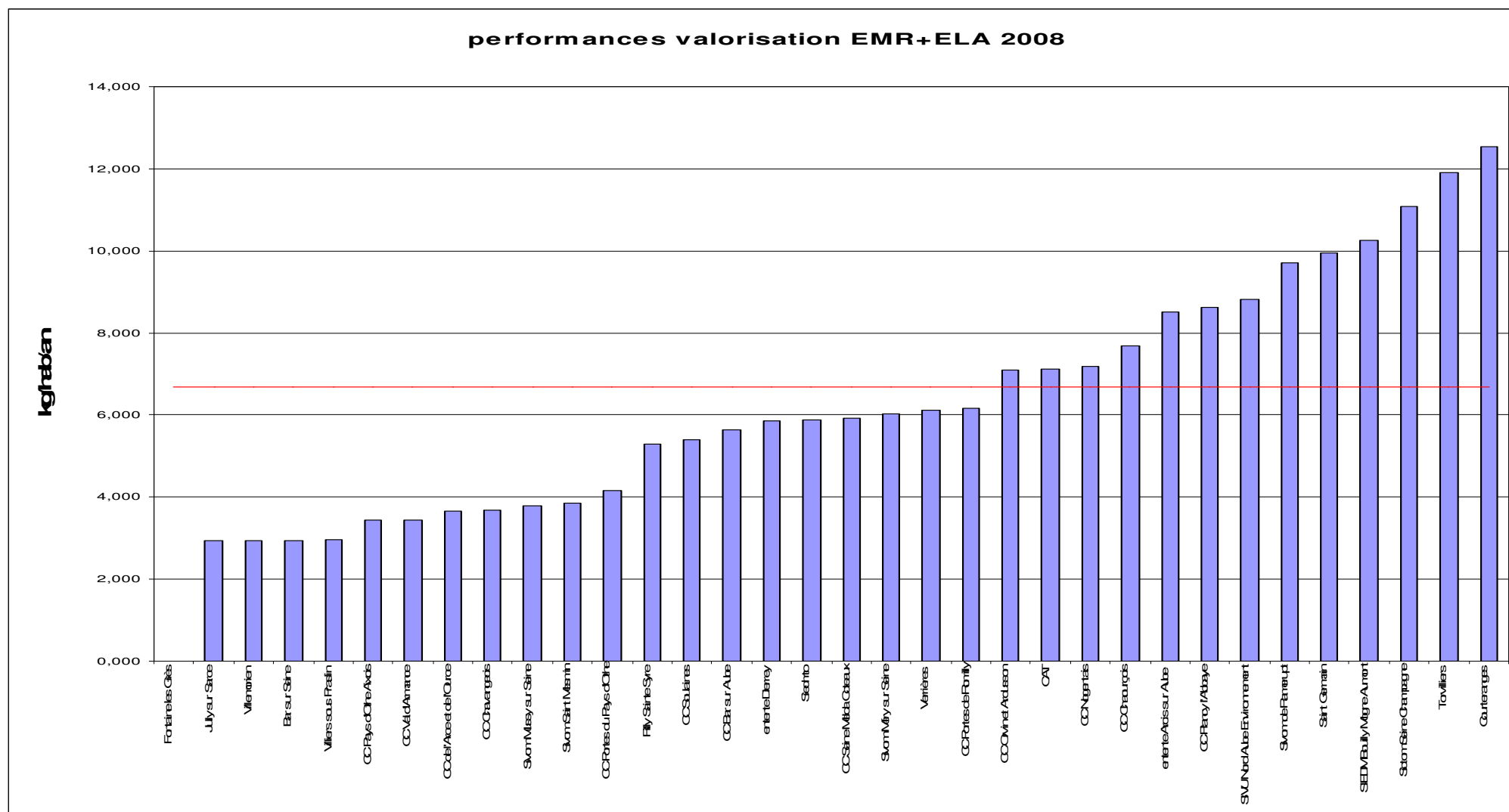
) collectivités pour lesquelles le SDEDA a géré les JRM en 2008

Pour l'entente de Dierrey, l'affectation des 3^{ième} et 4^{ième} trimestres de verre aboutit à une performance surpondérée d'environ 30 kg/hab/an

performances valorisation emballages 2008
acier, aluminium, emr-cartons, emballages liquides alimentaires, plastique



Moyenne départementale 2008 de l'Aube : 12.47 kg/habitant/an



Moyenne départementale 2008 de l'Aube : 26.86 kg/habitant/an

-) collectivités pour lesquelles le SDEDA n'a géré que tout ou partie des JRM en 2008
-) collectivités pour lesquelles le SDEDA a géré les JRM en 2008

GLOSSAIRE

Centre de transfert/de transit : Site destiné à accueillir les déchets collectés par les communes. Il s'agit des ordures ménagères, déchets verts, des emballages, des papiers, des encombrants ou des déchets des services techniques municipaux. Ce site permet d'optimiser le transport en chargeant les déchets collectés dans des camions bennes de collecte dans des semi-remorques qui les acheminent vers les centres de traitement.

Centre de tri : Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets. C'est le site sur lequel sont triés les déchets recyclables (emballages ménagers, papiers, déchets industriels banals). Les déchets y sont triés par nature (plastique clair, foncé, PEHD, acier, aluminium, cartons) puis mis en balle pour être expédiés vers les filières de reprise.

Compostage : Traitement biologique aérobie de déchets fermentescibles. On distingue le compostage individuel réalisé par les ménages, le compostage de proximité dans des installations simples et le compostage industriel dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Compost : Produit organique issu du compostage.

Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) : (cf. installation de stockage et déchets ultimes)

Déchèterie : Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

Déchets des ménages : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes. Cela inclut les ordures ménagères ainsi que les déchets encombrants et dangereux. Mais cela ne comprend pas les matières de vidange dont la gestion ne relève pas de la compétence des communes.

Déchets Dangereux des Ménages (DDM) : Déchets provenant de l'activité des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs (acides), nocifs, toxiques, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables, ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement.

Les termes "Déchets Ménagers Spéciaux" (DMS) ou "déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)" sont parfois utilisés.

Ils comprennent notamment des emballages non totalement vides de gaz sous pression, de produits d'entretien et de bricolage (peintures, solvants ...), de jardinage (produits phytosanitaires ...), des déchets de soin (seringues...), des huiles de vidange, les piles, accumulateurs, lampes fluorescentes, thermomètres contenant des métaux lourds, voire des déchets encombrants (réfrigérateurs ou congélateurs avec CFC).

Ils sont à distinguer des déchets dangereux produits en petites quantités par les laboratoires, PME et PMI, dont l'organisation de l'élimination est sensiblement différente. Les médicaments n'en font pas partie.

Déchets encombrants des ménages : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessite un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats, des déchets verts. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels.

Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE) : Incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques.

Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Le papier n'est pas considéré comme un consommable spécifique.

Déchets ménagers et assimilés : Déchets issus de l'activité domestique des ménages ou déchets non dangereux provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.

Déchets verts : Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les déchets encombrants et les ordures ménagères. Toutefois, tous les déchets verts ne sont pas des déchets municipaux. En effet, ceux-ci ne comprennent pas les déchets verts des entreprises.

Déchets verts des collectivités : Déchets issus des activités d'entretien et de renouvellement des espaces verts des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics.

Dépôt sauvage : Dépôt illégal de déchets, réalisé sans autorisation.

Déchet ultime : « Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Élimination : Ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique.

Déchets Propres et Secs (DPS) : Il s'agit des emballages ménagers à recycler ou corps creux appelés également Emballages Ménagers Légers (EML).

ELA : Catégorie de cartons d'Emballages de Liquides Alimentaires ou briques

Emballages Ménagers Légers (EML) : voir DPS

EMR : Catégorie de cartons d'Emballages Ménagers à Recycler

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) : Il s'agit des déchets ménagers biodégradables, ils comprennent les restes de repas, les papiers, les cartons...

Installation de stockage ou décharge : Lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement.

Les dépôts temporaires sur le lieu de production ou de collecte des déchets et les installations où transitent des déchets en vue de leur élimination, dès lors que le temps de séjour des déchets sur ces sites est inférieur à un an, ne constituent pas des installations de stockage.

Le terme « Centre d'Enfouissement Technique » (CET) est parfois utilisé.

JRM : Journaux, Revues, Magazines collectés en apport volontaire

Lixiviat : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et/ou extrait des déchets.

Ordures ménagères : Déchets pris en compte par la collecte traditionnelle des déchets. Ils comprennent les déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

Ordures ménagères résiduelles : Déchets restant après collectes sélectives.

Point d'Apport Volontaire (PAV) : Espace aménagé d'environ 15 m², sur lequel se trouvent 2 PAV dans lesquelles les habitants peuvent déposer volontairement leur papier (borne bleue) et leur verre (borne verte). En moyenne, il y a un PAV pour 500 habitants, d'une capacité de 3 à 4 m³.

PET : PolyÉthylène Téréphtalate, plastique transparent clair ou foncé. Il s'agit d'un polyester utilisé pour certaines bouteilles plastiques de liquide alimentaire (exemple : eaux minérales, boissons gazeuses...). Le PET recyclé peut servir à la fabrication de fibres synthétiques (couettes, oreillers...).

PEHD : PolyÉthylène Haute Densité, plastique opaque présent notamment dans les bouteilles d'adoucissant, les bouteilles de lait...

Plate-forme de compostage : Lieu où les déchets verts sont transformés en compost. Suite à un broyage, puis à une fermentation en andains (tas longitudinaux) à plus de 60° C, les déchets verts au bout de 5 à 6 mois donnent un amendement organique, le compost.

Récupération : Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Recyclage : Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Le recyclage peut intervenir dans le même cycle de production que le produit d'origine (cas typique du verre et des métaux), ou dans un cycle différent. Cette opération implique la transformation d'un déchet en matière première secondaire. On parle aussi de valorisation matière.

Réemploi : Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Refus de tri : Déchet non récupéré à l'issue du tri. Matériaux qui ne sont pas récupérables ou emballages trop souillés. Les refus font l'objet d'un traitement ultérieur.

Régénération : Opération visant à redonner à un déchet les caractéristiques physico-chimiques qui permettent de l'utiliser en remplacement d'une matière vierge. Exemple : régénération des solvants.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Tout-venant : En déchèterie, on qualifie de tout-venant, tout objet qui ne peut être a priori valorisé et qui est déposé dans une benne spécifique.

Traitement : Ensemble de procédés visant à réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Traitement biologique : Procédé contrôlé de transformation par des micro-organismes, des déchets fermentescibles en un résidu organique à évolution lente.

Transfert ou transit : Changement de véhicules entre la collecte et les sites de tri, de traitement ou de stockage afin d'optimiser le transport. L'acheminement peut comporter plusieurs transferts.

Tri industriel : Ensemble des opérations réalisées pour séparer des flux de déchets solides par catégories (en vue d'une valorisation ou d'un traitement) dans une installation spécifique.

Valorisation : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique et la valorisation énergétique des déchets. C'est le procédé qui consiste à valoriser, donner une seconde vie aux déchets.



Cité administrative des Vassaules
22, rue Grégoire-Pierre Herluison
B.P. 3047
10012 TROYES Cedex

Tél : 03-25-83-26-28
Fax : 03-25-83-23-94
Mail : sdeda@orange.fr